

CH_VB 93.3505 vom 26. Januar 1995

Bundesverwaltung, 1995-01-26, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3505

FR: CH_VB 93.3505 du 26 janvier 1995

IT: CH_VB 93.3505 del 26 gennaio 1995

Erwägungen

E. 26

janvier 1995 Dès lors, on ne peut pas affirmer que ces problèmes de juste répartition ne soient pas pris en compte et au sérieux par le gouvernement. En outre, si l'on tient compte du fait que les pressions dans ce domaine sont journalières - l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, par exemple, reçoit pratiquement tous les jours des demandes de pouvoir participer à un appel d'offres de toutes sortes d'entreprises -, on doit dire que l'équilibre résultant de l'étude approfondie faite, avec des chiffres, sur la base que nous avons choisie tient quasiment du miracle. C'est peut-être une fausse base, et je veux bien voir si d'autres solutions s'imposent, mais je ne crois pas que les chiffres de comparaison que vous avez choisis soient meilleurs que les nôtres, qui sont plus près de la vérité qui nous intéresse, pour savoir à qui on doit donner des mandats. Je le répète, compte tenu de ces circonstances, l'équilibre tient quasiment du miracle. Il est dû au système de gestion que j'ai évoqué, au contrôle des adjudications mis en place, il est dû à la volonté très marquée de tenir compte des besoins de tous ceux qui travaillent dans cette branche dans une proportion équitable. Par conséquent, je regrette que l'on ait pu comprendre que ce n'était pas là une préoccupation principale du gouvernement. Maître Jean-Philippe (C, GE): Un mot encore. Je crois vraiment qu'on a affaire à une sorte de dialogue de sourds. On minimise, du côté du Conseil fédéral, la part que représentent les arts graphiques dans le volume total des commandes de la Confédération. C'est bien la raison pour laquelle j'ai dit que le sujet était cité ici uniquement à titre d'exemple révélateur d'un malaise qui peut être développé dans de nombreux autres secteurs. C'est en particulier ce qu'ont fait MM. Comby, par son interpellation, et Zwahlen, par sa motion 93.3639, dont il serait urgent de discuter. On peut prendre effectivement tous les chiffres qu'on veut. Je dis simplement qu'il manque ici une volonté politique claire d'essayer de faire la part des choses et de tenir compte de la situation économique particulièrement difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui la Suisse romande. Les six cantons romands, en 1992, ont obtenu 8,2 pour cent du total des commandes de la Confédération, alors qu'ils représentent plus du 20 pour cent de la population totale. Vous voyez donc que si l'on prend ce critère, qui est à l'image des données que vous avez cherché vous-même à utiliser, Monsieur le Chancelier, on ne s'y retrouve pas non plus. J'ai véritablement l'impression, et je ne cache pas mon inquiétude à cet égard, que l'on a affaire à une forme de dialogue qui est effectivement un dialogue de sourds, qu'il est difficile de se comprendre, parce que, pour pouvoir vraiment se comprendre, il faut avoir la volonté politique de dépasser la redoutable inertie que l'on constate aujourd'hui dans les administrations fédérales à ce propos. Couchepin François, chancelier de la Confédération: C'est vrai que nous sommes en plein dialogue de sourds - il n'y a heureusement pas trop de monde pour l'entendre -, mais j'ai des chiffres qui ne sont pas les vôtres. Lorsque vous invoquiez le total des paiements qui sont faits dans ce domaine par la Confédération, sans compter les CFF et les PTT, qui ont encore des comptes séparés - mais

enfin les efforts sont à peu près du même type -, je viens de faire le calcul de tête et j'arrive à plus de 15 pour cent des commandes qui sont faites en Suisse romande. Si on se réfère au nombre de citoyens suisses romands par rapports au nombre total de Suisses, on est au-dessus de ce qu'exigeraient les chiffres. Mais on peut toujours faire des calculs différents, n'est-ce pas? Ce qui me choque dans ce qui est dit, c'est la conviction que vous avez que nous ne sommes pas conscients du problème et que nous ne voulons pas faire un effort dans ce sens, alors que, précisément, c'est mon combat depuis que je suis élu pour qu'on y arrive. Alors, là il y a un dialogue de sourds. Je vous promets que je me bats dans ce sens. J'espère qu'un jour nous nous rencontrerons. #ST# 93.3572 Interpellation Moser

Missbrauch vertraulicher Informationen durch die Presse Divulgation par la presse d'informations confidentielles Diskussion - Discussion Siehe Jahrgang 1994, Seite 1240-Voir année 1994, page 1240 Moser René (A, AG): Seit der Eingabe dieser Interpellation am 7. Dezember 1993 hat sich bezüglich Missbrauch vertraulicher Informationen durch die Presse einiges ereignet, so dass diese Diskussion keineswegs vom Tisch ist Ich bin von der Antwort des Bundesrates überhaupt nicht befriedigt Ich will aber nicht besonders auf diesen Fall eingehen und gleich zu gewissen prinzipiellen Überlegungen kommen. An der Antwort des Bundesrates ist ja höchst interessant, dass sie wesentliche Passagen Wort für Wort aus dem sogenannten Verurteilungsprotokoll des Presserates des Schweizer Verbandes der Journalistinnen und Journalisten vom Februar 1994 enthält. Der Bundesrat übernimmt also mit anderen Worten die Stellungnahme des Schweizerischen Presserates. Die Aussage des Bundesrates bezüglich der Missachtung von Vertraulichkeiten durch Journalisten lautet: «Die Tatsache, dass diese Regeln nicht immer mit der gewünschten Strenge befolgt werden, rechtfertigt Sanktionen gegen Journalisten noch keineswegs.» Das erstaunt mich schon. Wie ist denn das, wenn ich beim Parkieren einmal fünf Minuten Überzeit habe? Kann ich dann auch sagen, wenn ich dort eine Busse erhalte, das bezahle ich jetzt nicht, das ist nicht verhältnismässig? Wohl kaum. Ich frage mich schon, was sich eine selbsternannte Elite von Journalisten noch alles leisten kann, bis der Bundesrat einschreitet Nachdem kürzlich die Fahndungserkenntnisse im Fall der algerischen Fundamentalistenorganisation FIS ebenfalls durch Journalisten in einer Wochenzeitung an die Öffentlichkeit gebracht worden sind, ist die Diskussion um die «Pressefreiheit über alles» erneut aufgekommen. Diesmal hat die Bundesanwaltschaft eingegriffen. Der Aufschrei der gleichen Elitejournalisten war nicht zu überhören. Als Anschlag auf die Pressefreiheit wurde diese Aktion gewertet Kein Wort war darüber zu hören, dass es sich in diesem Fall grundsätzlich um die Frage unrechtmässig beschaffter vertraulicher Papiere handelte. Aber eben: Pressefreiheit über alles - Hauptsache, das dient der Auflagensteigerung. Der Begriff Pressefreiheit wird mehr und mehr in unerträglicher Weise strapaziert, besonders wenn ich die Statements des Präsidenten des Presserates, Roger Blum, zu dem von mir in der Interpellation aufgegriffenen Fall und zu denjenigen von Maximilian Reimann in der Stellungnahme lese: «Es gibt immer wieder Fälle, in denen Journalistinnen und Journalisten, ihrem ethischen Imperativ folgend, vertrauliche Sachverhalte publik machen müssen, selbst wenn ihnen rechtliche Sanktionen drohen. Der journalistische Berufskodex deckt sich nicht mit dem geltenden Recht Die vorgesehenen Sanktionen bei Indiskretionen sind zu streichen oder zumindest zurückhaltend anzuwenden.» Ich gehe davon aus, dass sich der Bundesrat der Meinung des Publizistikprofessors Blum anschliesst Die Antwort des Bundesrates befriedigt mich nicht, ja sie beunruhigt mich sogar sehr. Ist bei unseren Bundesräten die Angst vor gewissen Presseleuten tatsächlich derart gross, dass sie in den Chor des Presserates einstimmen

müssen? Sollen die Tore im Bundeshaus weiterhin weit offen sein für Journalisten, die nur auf Sensationen, Skandale und Unterhaltung ausgerichtet sind, die mit Indiskretionen und anderen fragwürdigen Mitteln arbeiten? Diese Frage bleibt offen.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Maître Drucksachenbestellungen des Bundes. Verteilung auf die Kantone Interpellation Maître Commandes de la Confédération dans le secteur des arts graphiques. Répartition entre les cantons In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1995 Année Anno Band I Volume Volume Session Januarsession Session Session de janvier Sessione Sessione di gennaio Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 05 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3505 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 26.01.1995 - 08:00 Date Data Seite 132-134 Page Pagina Ref. No 20 025 248 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.